

Lettre ouverte à la Direction du SPIP de la Corrèze

Brive-la-Gaillarde, le 2 juin 2021

Madame la Directrice fonctionnelle adjointe du SPIP de la Corrèze,  
Messieurs les DPIP chefs d'antenne,

La Direction du SPIP de la Corrèze vient une énième fois demander notre renfort auprès des collègues de l'antenne d'Uzerche pour faire face à la montée en charge des effectifs suite à la réouverture d'une partie du Centre de Détention.

L'ALIP de Brive se retrouve une nouvelle fois à pallier le manque d'anticipation de difficultés prévisibles. La montée en charge des effectifs du CD d'Uzerche est connue depuis des mois. Pourquoi sommes-nous sollicités seulement 8 jours avant l'échéance ?

Nous dénonçons l'incohérence de ce jeu de chaises musicales et nous n'acceptons pas que cela devienne un mode de gestion systématique des problématiques RH du SPIP 19. Un agent de l'ALIP d'Uzerche est actuellement en renfort auprès de l'ALIP de Tulle, et il faut désormais que ce soit les agents de l'ALIP de Brive qui viennent combler les difficultés RH de l'ALIP d'Uzerche !!!

Nous constatons que cette décision impute l'ALIP de Brive de 2 agents tous les vendredis pendant 9 semaines - soit 129h36min de temps de travail.

Dans le même temps, la DISP recommande de renforcer nos interventions sur les situations sensibles.

Pourtant, votre décision nous oblige à annuler un nombre conséquent de convocations (y compris pour des auteurs de violences conjugales ou des SSJ) dans un contexte déjà contraint par les restrictions liées à la crise sanitaire.

Vous semblez considérer que nos conditions de travail sont idéales, compte tenu de nos effectifs. Nous vous rappelons que les recommandations du Conseil de l'Europe comme celle de la Commission nationale consultative des droits de l'homme indiquent que les CPIP devraient suivre au maximum entre 40 et 50 personnes.

Dès lors, même si notre situation est moins dégradée que dans la plupart des services, nous restons tout de même au-dessus de ces préconisations.

Par ailleurs, les conditions de travail ne s'évaluent pas uniquement sur un critère quantitatif.

L'ALIP de Brive-la-Gaillarde se sent malmenée depuis des mois.

Nous vous avons interpellés à plusieurs reprises (le 10/09/2020 et le 2/02/2021) au sujet de dysfonctionnements chroniques. Aujourd'hui, rien n'est résolu (aucune note de service, pas de fiche-réflexe, compte-rendus de réunions aléatoires...).

Cette nouvelle injonction, sans concertation préalable, est reçue par l'équipe comme un profond manque de considération et traduit une réelle méconnaissance de nos difficultés. En témoigne le planning prévisionnel d'intervention des CPIP établi par le DPIIP qui ne tient pas compte de nos convocations respectives et ne proratisé pas en fonction des temps de travail de chacun ! Désinvolture ? Mépris de sa propre équipe ? Incompétence professionnelle à produire un planning cohérent?

S'ajoute à ce constat, l'absence totale de sens donné à notre intervention au CD d'Uzerche, sachant que vous avez complètement occulté d'aborder la question de son contenu (trame d'entretien transmise tardivement, aucune information quant au fonctionnement de l'établissement, ni de précision quant aux limites de nos interventions). Pourtant, cela aurait été respectueux pour nous et pour les détenus !

L'intersyndicale CGT insertion et probation – SNEPAP FSU,  
au nom de l'ensemble des CPIP syndiqués et non syndiqués de l'ALIP de Brive-la-Gaillarde.